Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

ARRETE DU MAIRE N°2025-073
INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu les travaux engagés place du bourg
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

En raison des travaux engagés sur la place du bourg, sont déplacés sur le parking des salles :
- le marché du mardi de 14h à 20h
- la permanence de la pizzeria la Strata le vendredi de 16h à 22h
- la permanence du food-truck le Milan Rouge le samedi de 17h30 à 22h

Il sera interdit de stationner sur les places de parking situées devant la salle ERA sise au 48 rue des Passementiers pendant les différentes permanences.

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par le personnel communal.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Epicerie La Camionnette Casino
- Pizzeria La Starta
- Food Truck Le Milan Rouge
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 11 Septembre 2025

Jean Marc CHOMAT
1er Adjoint

MAIRIE D'AVEIZIEUX * 42 LOIRE *